



Supprimer des congés accordés

Par **Pascal75000**, le **20/03/2019 à 17:31**

Bonjour,
Mon employeur m'annonce aujourd'hui vouloir me supprimer une semaine de congé posé en mai. Cette semaine a été accordée par mon responsable et en aval par la direction. Aujourd'hui, suite à la mise en place d'un nouveau logiciel pendant ma période de congé, la personne qui fait une de mes tâches toutes les semaines ne sera pas disponible, cette tâche étant de livrer du matériel dans les ateliers. Je précise que pour faire cela il faut un cas 5 que je ne possède pas.
Ma question est de savoir si mon employeur est dans son droit de me refuser mes congés ?
Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **20/03/2019 à 17:43**

Bonjour,
si mon employeur est dans son droit de me refuser mes congés
Code du travail L3141-16 dernier alinéa.
Sans le CACES 5 vous ne pouvez pas conduire un chariot élévateur.
Mais un transpalette oui.

Par **Pascal75000**, le **20/03/2019 à 17:49**

Bonjour,
le transpalette ne me sera d'aucune aide pour aller chercher des objets à plusieurs mètres du sol.
De plus, je ne fais jamais cette tâche de l'année, je ne comprend pas pourquoi je devrais le faire ??
Moi je ne m'occupe que de la partie gestion (commande, sortie de stock informatique)

Par **morobar**, le **20/03/2019 à 18:03**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas me poser cette question.
L'employeur n'ignore pas que la conduite d'un chariot à mât rétractable implique la possession du CACES 5 et aussi une petite expérience sous peine de voir du matériel rejoindre le sol trop rapidement.
On peut tout supposer, par exemple qu'il faut contrôler les entrées-sorties du matériel déplacé, la conformité, consigner les destinations et les réceptionnaires...

Par **Pascal75000**, le **20/03/2019 à 18:08**

Bonsoir
Je ne contrôle jamais les entrées et sorties du matériel, la personne qui fait la manutention le renseigne sur un fichier informatique et quand j'ai le temps, j'effectue les sorties informatiques. Donc en gros on va me refuser des congés pour un travail que je fais jamais ?
Je prend souvent des congés et c'est toujours ainsi, je régule le stock à mon retour, c'est d'ailleurs pour cela que cette organisation a été mise en place.

Par **Pascal75000**, le **20/03/2019 à 21:03**

Donc je ferme ma tronche et je subis ?

Par **Lag0**, le **21/03/2019 à 06:52**

Bonjour,
L'employeur a le droit de modifier les dates des congés jusqu'à un mois avant la date de départ prévue. Dans le dernier mois, il ne peut le faire qu'en cas de situation exceptionnelle.

Par **Pascal75000**, le **21/03/2019 à 07:51**

Bon ce sera donc un arrêt maladie pendant cette période
merci

Par **morobar**, le **21/03/2019 à 07:58**

Avec un employeur un peu pugnace, comme moi, vous aurez droit à un contrôle au domicile.
Je vous rappelle que la loi impose au contrôleur mandaté par l'employeur, la transmission de son rapport à la CPAM.
C'est comme à un certain jeu, on paie pour voir et si on paie, on veut voir.

Par **Pascal75000**, le **21/03/2019 à 08:08**

étant travailleur handicapé , je ne vois pas le risque que je prend , et comme je suis sympa avec mon employeur je prévois plus de trois semaine d'arrêt

Par **Lag0**, le **21/03/2019 à 10:14**

[citation]Bon ce seras donc un arrêt maladie pendant cette période [/citation]
Cela suppose que vous soyez malade à cette époque. Je ne sais pas comment vous pouvez déjà prévoir cela...

Par **morobar**, le **21/03/2019 à 10:24**

Il prévoit aussi ses congés payés au mois d'octobre pendant les 20 prochaines années.

Par **Pascal75000**, le **21/03/2019 à 12:52**

Affaire classé , mon employeur met une personne pour remplacer la personne en formation , donc pas de suppression de mes congés .
Je prévois en effet longtemps mes congés car trouver une réservation et un vol et une location de voiture demande un peu d'organisation et de temps .
Vous n'avez pas prévu vos vacances d'été ?

Par **Lag0**, le **21/03/2019 à 13:12**

[citation]Vous n'avez pas prévu vos vacances d'été ?[/citation]
Personnellement, non ! Je ne peux jamais prévoir avec autant d'avance. Je prends mes vacances en fonction de la charge de travail, et je ne la connais que peu de temps à l'avance...